

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 10 janvier 2017

Convocation du 02/01/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/01/2017.

L'an deux mil dix-sept, le dix janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GIGNON, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU.

**Absents** : Emmanuelle Patural, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD.

**Bon pour pouvoir** : de Armelle PONCET à Roger FRESNEAU

---

DCM 2017-01

Rapport d'activités 2014-2015 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités 2014-2015 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de La Breille Les Pins, en sa séance publique du 10 janvier 2017 au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 12/01/2017  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 13/01/2017  
Et de la publication, le 13/01/2017

  
